



Droit de visite vacances scolaires

Par **marenda**, le **10/06/2014** à **13:49**

bonjour,

Ma fille séparée de son compagnon (papa de mon petit fils) depuis 3 ans quitte le département pour partir à 700 km de son domicile actuel, mais reste en France. Elle a le droit de garde et le droit de visite du papa est libre.

Son ex compagnon souhaite faire une requête auprès du JAF pour avoir le droit de visite pendant toutes les vacances scolaires prétextant qu'il ne le voit pas pendant le reste de l'année, habitant trop loin. Ma question est de savoir si un juge peut accepter une telle requête.

Ma seconde question est qui doit payer les frais de transport ?

Merci

Par **Nefertiti1079**, le **12/06/2014** à **11:19**

Bonjour,

Concernant avoir votre petit fils durant les 2 mois, tout dépendra de son age et si le petit est d'accord.

s'il est trop jeune pour s'éloigner de sa mère, bien sur que non, ça ne sera pas accepté. Mais un mois il a, je pense, le droit. A votre fille de trouver tout les prétextes possibles pour si opposer officiellement (et non en tant que maman)

concernant les frais de transport, ils sont à la charge du papa. Si c'est lui qui veut, c'est lui qui paye. Surtout ne pas oublier de le mentionner au tribunal.

Par **marenda**, le **12/06/2014** à **13:56**

Merci de m'avoir donné votre avis.

Je prends note.

Cordialement

Par **Nefertiti1079**, le **12/06/2014** à **16:40**

n'hésitez pas à poser des questions si besoin. je pourrai vous conseiller si je le peux. J'ai été aussi dans ce cas auparavant.

Par **marenda**, le **12/06/2014** à **18:35**

Ok Merci c'est gentil.